

LE CATALAN DANS L'ESPAGNE PLURILINGUE

41 % des Espagnols vivent sur des territoires ayant deux langues officielles

En Espagne, il y a 16,3 millions de personnes qui vivent sur des territoires ayant plus d'une langue officielle. Ceci représente 41 % de la population totale de l'État. Il s'agit des territoires des communautés autonomes de Catalogne, les Îles Baléares, la Communauté de Valence, la Galice, le Pays Basque et la Navarre (voir tableau 6).

Il faut aussi mentionner deux autres territoires, avec 2,3 millions d'habitants, où l'on parle des langues différentes de l'espagnol qui n'ont pas atteint le régime d'officielles dans leurs statuts respectifs d'autonomie. Il s'agit de l'Aragon (où l'on parle le catalan et l'aragonais) et des Asturies, où l'on parle l'asturien. En Catalogne, outre le catalan, le Statut reconnaît l'aranais, modalité de la langue occitane propre du Val d'Aran, où il est considéré comme officiel.

27,5 % des Espagnols vivent sur des territoires où le catalan est langue officielle

Deux tiers de ces personnes, soit 10,8 millions, habitent sur les trois territoires où le catalan sous ce nom ou sous celui de valencien est langue officielle, ce qui représente 27,5 % de la population espagnole. C'est à dire un habitant sur trois de l'État espagnol.

Avec plus de 46 % de ses habitants vivant sur des territoires ayant une langue différente à l'espagnol, l'Espagne est, après la Belgique et le Luxembourg, l'état de l'Union Européenne où le phénomène de plurilinguisme a le plus d'importance, de sorte que, loin d'être un fait anecdotique à l'État, il en constitue pratiquement un aspect essentiel.

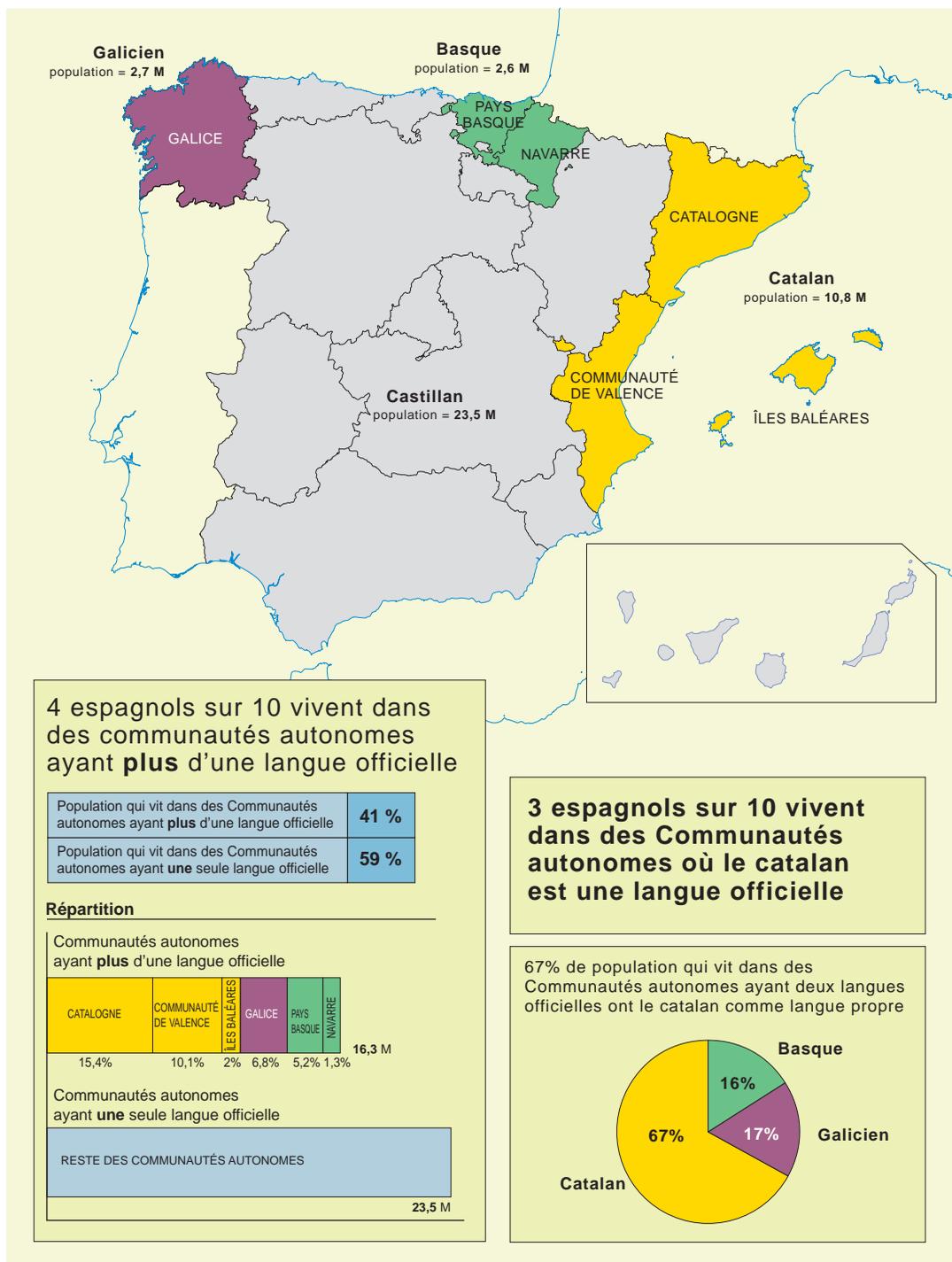
C'est pourquoi, l'article 3 de la Constitution, après avoir déclaré que *l'espagnol est la langue espagnole officielle de l'État* et qu'en tant que telle langue officielle, *Tous les Espagnols ont le devoir de la connaître et le droit de s'en servir*, dit que *Les autres langues espagnoles seront aussi officielles dans les communautés autonomes respectives suivant leurs statuts*. D'autre part, le même article dispose que *La richesse des différentes modalités linguistiques de l'Espagne constitue un patrimoine culturel qui sera l'objet d'un respect spécial et de protection*.

Tableau 6. Communautés autonomes où il y a plus d'une langue officielle

COMMUNAUTÉ AUTONOME	POPULATION	% PAR RAPPORT À L'ESPAGNE
Catalogne	6 147 610	15,4
Îles Baléares	796 483	2,0
Communauté de Valence	4 023 441	10,1
Galice	2 724 544	6,8
Pays Basque	2 098 628	5,3
Navarre	530 819	1,3
TOTAL	16 321 525	40,9

SOURCE: INE*, 1998.

* Institut National de Statistique



Le catalan à l'État espagnol

SOURCE: INE.